

Département de Meurthe et Moselle

METROPOLE DU GRAND NANCY  
Commune d'Essey-lès-Nancy

---

## *Enquête publique*

*Classement d'office dans le domaine public routier  
métropolitain de la rue Rue Gilberte Monne, diverses  
parcelles et leurs réseaux, sur le territoire de la commune  
d'Essey-lès-Nancy.*

## **RAPPORT D'ENQUETE**

Durée de l'enquête publique :

17 jours, du 12 avril 2021 au 28 avril 2021 inclus

Commissaire enquêteur :

Jean-Jacques HARMAND

## **SOMMAIRE**

### **I - LE RAPPORT**

#### **Chapitre I : Généralités**

- I-1/ Objet de l'enquête
- I-2/ Cadre juridique
- I-3/ Composition du dossier d'enquête
- I-4/ Caractéristiques et descriptif du projet

#### **Chapitre II : Organisation et déroulement de l'enquête**

- II-1/ Désignation du CE
- II-2/ Modalités de l'enquête (moyens mis à disposition du public)
- II-3/ Visites de terrain – contacts- actions préparatoires
- II-4/ Concertation/Publicité/Information du public
- II-5/ Climat de l'enquête

#### **Chapitre III : Analyse des observations**

- III-1/ Relation comptable des observations
- III-2/ Observations du public

**Chapitre IV : Annexes au rapport**

**Documents régissant les enquêtes**

IV-/1 Annonces de première et seconde parution dans l'Est Républicain et les Tablettes Lorraines.

**Documents de publicité légale et extra légale**

IV-/2 Certificat d'affichage de la commune d'Essey-lès-Nancy

IV-/3 Publicité extra légale commune d'Essey-lès-Nancy

**Document divers**

IV-/4 copie de l'affichage des notifications aux propriétaires de la parcelle AB n°466

## **CHAPITRE I - GENERALITES**

### **1-1/ OBJET DE L'ENQUETE**

Cette enquête publique est commanditée par la Métropole du Grand Nancy qui depuis le 1er juillet 2016, a intégré le réseau des métropoles en France. Une reconnaissance nationale et l'aboutissement de plus d'un demi-siècle de pratique intercommunale. Obtenue par décret n° 20160-490 du 20 avril 2016, la transformation en Métropole est un atout pour le Grand Nancy, qui dispose ainsi de tous les outils pour le développement de la croissance économique et de l'attractivité de son territoire dont l'attribution en particulier de la compétence voirie.

Le Grand Nancy est composé de vingt communes ;

Dont la commune d'Essey-lès-Nancy

À l'est de l'agglomération, Essey-lès-Nancy recense 8 704 habitants. Au sein du territoire à enjeux Plaine Rives Droite, la commune a bénéficié d'un programme de rénovation urbaine, qui s'est achevé en mai 2010 avec l'inauguration du quartier Mouzimpré.

Dans le cadre de la compétence voirie, il est nécessaire de procéder à la remise des voies, réseaux, espaces verts de voirie à la collectivité gestionnaire du domaine public.

Il en est ainsi de certaines emprises de voiries de la rue Gilberte Monne de la commune d'Essey-lès-Nancy

La ville d'Essey-lès-Nancy souhaite aménager la rue Gilberte Monne pour la réalisation d'une placette de retournement, elle a demandé au Grand Nancy le classement d'office de la voie dans le domaine public routier métropolitain.

Les différentes emprises de voirie n'ont jamais fait l'objet d'une rétrocession dans le domaine public, et aucun acte notarié n'a été enregistré au Service de Publicité Foncière. Le transfert de propriété n'a pu aboutir. La situation des biens s'en trouve compliqué et il est désormais très difficile ou impossible de régulariser par acte notarié classique.

Aussi, il convient de régulariser cette situation en utilisant la procédure du classement d'office sans indemnité, prévu par l'article L-318-3 du code de l'urbanisme.

Dans le cadre de sa compétence voirie la Métropole du Grand Nancy a donc décidé, par délibération de son Bureau du 17 décembre 2020 de régulariser cette situation.

## **Département de Meurthe et Moselle**

### **METROPOLE DU GRAND NANCY**

#### **Commune d'Essey-lès-Nancy**

---

La régularisation porte sur les parcelles AB466, 468 et 472 d'une superficie totale de 95 m<sup>2</sup>.

Par ailleurs, comme la procédure de classement d'office a cette particularité d'éteindre automatiquement tous les droits réels sur les parcelles classées, il apparaît opportun de procéder au classement d'office de diverses parcelles affectées à des voiries grevées de servitudes et qui ne pourront pas être levées par la passation d'un acte notarié.

La régularisation porte sur les espaces de voiries et leurs réseaux, cadastrés AT262,428, AN152, AO635,765,816, AV1037,1038, AW255, 353, 659, AX57, 181, AK111, d'une superficie totale de 9558 m<sup>2</sup>

Il a été procédé à une enquête publique relative au classement d'office dans le domaine public routier Métropolitain de la rue Gilberte Monne, diverses parcelles et leurs réseaux, sur le territoire de la commune d'Essey-lès-Nancy.

Cette enquête s'est déroulée du lundi 12 au mercredi 28 avril 2021 inclus en mairie d'Essey-lès-Nancy et au siège de la Métropole du Grand Nancy, conformément à l'arrêté du Grand Nancy du 02 mars 2021.

#### **I-2/ CADRE JURIDIQUE**

Cette enquête publique est réalisée en application des textes réglementaires suivants :

Le code de l'urbanisme, notamment en ses articles L318-3, R318-10 et R318-11,

Le code de la voirie routières, notamment des articles L112-1 et L141-3, L141-3 et R141-4 à R141-9,

Le décret ministériel n°20160-490 du 20 avril 2016 créant la Métropole du Grand Nancy,

La délibération du Conseil du Grand Nancy en date du 17 décembre 2020 autorisant l'enquête publique préalable au classement d'office de la rue Gilberte Monne et diverses parcelles à Essey-lès-Nancy, ainsi que leurs réseaux,

L'arrêté du Grand Nancy en date du 02 mars 2021 organisant la présente enquête publique,

L'arrêté n°651 du Président du Grand Nancy du 20 juillet 2020 donnant délégation de signature à Monsieur Éric DA CUNHA, Vice -président délégué aux moyens généraux, affaires juridiques et domaine public,

L'accord de la ville d'Essey-lès-Nancy pour engager une procédure de classement d'office de la rue Gilberte Monne et diverses parcelles à Essey-lès-Nancy, ainsi que de leurs réseaux, dans le domaine public de la Métropole du Grand Nancy ;

L'article R.141-4 du code de la voirie routière permettant au Président du Grand Nancy de désigner le commissaire enquêteur et le choisit sur les listes d'aptitude départementales aux fonctions de commissaire enquêteur ;

Les pièces du dossier soumis à l'enquête.

### **I-3/ COMPOSITION DU DOSSIER**

Le dossier d'enquête, composé du dossier d'enquête publique au classement d'office des voies réseaux et dépendances de voirie rue Gilberte Monne et diverses parcelles sur la commune d'Essey-lès-Nancy mis en place en mairie de d'Essey-lès-Nancy, au siège de la Métropole du Grand Nancy, et de façon dématérialisée sur le site de la Métropole du Grand Nancy, comporte les éléments suivants :

L'avis d'ouverture de l'enquête publique

Le dossier d'enquête publique comprenant les pièces suivantes :

1. Une notice explicative
  
2. Des plans de situation et parcellaire de la commune d'Essey-lès-Nancy :
  - Classement d'office des espaces de voiries et réseaux rue Gilberte Monne : plan au 1/500<sup>ème</sup>, présentant les parcelles AB0472, AB0468 et AB466 à classer,
  
  - Parcelles concernées par le classement d'office route d'Agincourt et rue Jean Ferrat : plan au 1/2750<sup>ème</sup>, présentant les parcelles AK111 et AN 152 à classer,
  
  - Parcelles concernées par le classement d'office rue des Basses Ruelles : plan au 1/470<sup>ème</sup>, présentant les parcelles AV1037 et AV1038 à classer,
  
  - Parcelles concernées par le classement d'office rue Jacques Brel : plan au 1/1780<sup>ème</sup>, présentant les parcelles A0635 et A0765 à classer
  
  - Parcelles concernées par le classement d'office avenue de Brigachtal : plan au 1/1730<sup>ème</sup>, présentant la parcelle AT428 à classer,

**Département de Meurthe et Moselle**

**METROPOLE DU GRAND NANCY**

**Commune d'Essey-lès-Nancy**

---

- Parcelles concernées par le classement d'office secteur Mouzimpré : plan au 1/2780<sup>ème</sup>, présentant les parcelles AW255,353,355 AX57,181 à classer,
  - Parcelle concernée par le classement d'office rue des Sommaris : plan au 1/730<sup>ème</sup>, présentant la parcelle A0816 à classer,
  - Parcelle concernée par le classement d'office secteur Brigachtal : plan au 1/730<sup>ème</sup>, présentant la parcelle AW659 à classer,
  - Parcelle concernée par le classement d'office allée André Malraux : plan au 1/470<sup>ème</sup>, présentant la parcelle AT262 à classer,
3. La délibération du Grand Nancy du 17 décembre 2020, décidant le lancement de la procédure de classement d'office dans le domaine public du Grand Nancy des espaces de voiries désignés ci-dessus et de l'enquête publique correspondante.
  4. L'arrêté du Grand Nancy en date du 02 mars 2021 organisant la présente enquête publique.
  5. Un état parcellaire rue Gilberte Monne à Essey-lès-Nancy récapitulant les propriétaires des parcelles AB466,468 et 472.
  6. Un état parcellaire récapitulant les propriétaires des diverses parcelles sur la commune d'Essey-lès Nancy. **Sur cet état parcellaire manque les parcelles AW,353,355,659 et AX 57,181 et AK 111 désignées dans l'arrêté du Grand Nancy, le Grand Nancy apportera les mises à jour nécessaires, ce manquement n'a pas d'incidence sur le déroulement de l'enquête, ces parcelles étant la propriété de la Métropole du Grand Nancy, elle a délibéré sur le classement d'office de ces parcelles.**
  7. Publicité : les attestations de parution, références : 90038779 et 90038780 des tablettes Lorraines.
  8. Publicité : les attestations de parution, références : 24741522 et 24741556 de l'Est Républicain.

Les registres d'enquêtes déposés en mairie d'Essey-lès-Nancy et au siège de la Métropole du Grand Nancy

Était mis à la disposition du public en mairie d'Essey-lès-Nancy le dossier du PLU modifié de décembre 2013.

*L'ensemble est conforme aux exigences de droit quant au contenu. D'une rédaction simple ne recourant que pour l'indispensable aux termes techniques, il convient à un public très large.*

*Les informations fournies dans le dossier d'enquête permettent l'identification des propriétaires et de déterminer la limite des biens concernés par l'enquête.*

#### **I-4/ CARACTERISTIQUES ET DESCRIPTIF DU PROJET**

Dans le cadre de sa compétence voirie, la Métropole du Grand Nancy souhaite classer d'office dans le domaine public routier métropolitain des voies, réseaux et dépendances de voiries qui ont la particularité suivante :

La rue Gilberte Monne : la ville d'Essey-lès-Nancy souhaite aménager la rue Gilberte Monne par la réalisation d'une placette de retournement représentée sur le terrain par une impasse, est une voie ouverte à la circulation publique, dont 3 espaces de voirie et réseaux n'ont jamais fait l'objet de rétrocession dans le domaine public. Les trois espaces de voiries et réseaux AB466 d'une superficie de 51 m<sup>2</sup>, AB468 d'une superficie de 29 m<sup>2</sup> et AB472 de 15 m<sup>2</sup>, représentent des espaces privés, pour une superficie totale de 95 m<sup>2</sup>.

La Métropole du Grand Nancy dans le cadre de sa compétence voirie et compte tenue de la difficulté qu'elle a de mener à terme la procédure normale d'intégration par l'obtention des accords de cession de tous les propriétaires riverains et de l'absence d'association syndicale, la Métropole du Grand Nancy compte régulariser cette situation en procédant à un classement d'office, prévu par l'article L-318-3 du code de l'urbanisme.

Les terrains en extrémités pour la réalisation de la placette de retournement feront l'objet d'une procédure d'acquisition ultérieure, elles sont situées dans l'emplacement réservé N°9 « prolongation de la Roger Bérin » du PLU de la commune d'Essey-lès-Nancy.

La procédure de classement d'office permettant d'éteindre automatiquement tous les droits réels sur les parcelles classées, le classement d'office portera également sur la régularisation des espaces de voiries et leurs réseaux, cadastrés AT262,428, AN152, AO635,765,816, AV1037,1038, AW255,353,355,659, AX57, 181, AK111, d'une superficie totale de 9558 m<sup>2</sup>.



## **CHAPITRE II - ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE**

### **II-1/ DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

Par arrêté du Grand Nancy n° AF10051 du 02 mars 2021, Monsieur le Président de Métropole du Grand Nancy dans son article 4 désigne Monsieur Jean-Jacques HARMAND en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à la présente enquête.

Il y a lieu de signaler que je déclare sur l'honneur ne pas être intéressé à l'opération à titre personnel ou en raison de mes fonctions, notamment au sein de la collectivité, de l'organisme ou de service qui assure la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre ou le contrôle de l'opération soumis à enquête au sens des dispositions de l'article L.123-5 du code de l'environnement.

### **II-2/ MODALITES DE L'ENQUETE (MOYENS MIS A LA DISPOSITION DU PUBLIC)**

Par arrêté en date 02 mars 2021, Monsieur le Président de la Métropole du Grand Nancy représenté par son vice-président Eric DACUNNA a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de classement d'office dans le domaine public routier métropolitain de la rue Gilberte Monne et diverses parcelles à Essey-lès-Nancy, ainsi que leurs réseaux.

A ce titre, l'arrêté du 02 mars 2021 définit notamment les modalités de la procédure.

D'une durée de 17 jours, l'enquête publique s'est déroulée du lundi 12 avril 2021 au mercredi 28 avril 2021 inclus sur la commune d'Essey-lès-Nancy ainsi qu'au siège de la Métropole du Grand Nancy.

Le dossier d'enquête constitué du dossier de projet de classement, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur était mis à disposition du public en Mairie d'Essey-lès-Nancy et à la métropole du Grand Nancy, 22-24 viaduc Kennedy à Nancy, aux jours et heures d'ouverture habituels au public de chaque collectivité, pour enregistrer leurs observations ;

Le Commissaire Enquêteur a assuré deux permanences pour recevoir le public afin de recevoir leurs observations, les ;

. lundi 12 avril 2021 de 09h00 à 11h00;

. mercredi 28 avril 2021 de 09h00 à 11h00.

## Département de Meurthe et Moselle

### METROPOLE DU GRAND NANCY

#### Commune d'Essey-lès-Nancy

---

Le public a eu la possibilité d'adresser ses observations écrites à l'attention du Commissaire Enquêteur, pendant toute la durée de l'enquête publique en Mairie, au Grand Nancy et sur son site internet par le lien suivant :

<https://www.grandnancy.eu/publications-legales/enquetes-publiques>

*(L'ensemble des pièces constitutives du dossier étaient téléchargeables sur le site internet ;)*

Le public et les personnes intéressées ont donc pu présenter pendant toute la durée des enquêtes leurs observations sur le projet de classement d'office dans le domaine public routier métropolitain de la rue Gilberte Monne, diverses parcelles et leurs réseaux à Essey-lès-Nancy selon les modalités définies ci-dessus

Les dispositions concernant le protocole sanitaire était mis en place par la commune d'Essey-lès-Nancy et au siège de la Métropole du Grand Nancy.

### **II-3/ VISITE DE TERRAIN ET CONTACT PRIS PAR LE COMMISSAIRE ENQUETEUR ACTIONS PRÉPARATOIRES**

Afin de prendre connaissance du projet, une réunion de travail avec Madame Sophie DEMARNE, du service des affaires foncières et immobilières à la Direction du Patrimoine de la Métropole du Grand Nancy, s'est tenue le 22 mars 2021, lors de cette réunion il m'a été remis le dossier complet version papier et le registre d'enquête pour la mairie d'Essey-lès-Nancy.

Réunion le 29 mars 2021 en mairie d'Essey-lès-Nancy rencontre avec Madame GODFROY, responsable du service population, Monsieur ROMPONT du service Urbanisme et de Monsieur DIODONNE du service juridique, réunion préalable de connaissance des lieux et des moyens mis à la disposition du public et de la mise à disposition du PLU opposable d'Essey-lès-Nancy

Plusieurs visites sur le terrain ont été effectuées lors des permanences, notamment rue Gilberte Monne.

Plusieurs échanges ont également eu lieu avec Monsieur ROMPONT du service urbanisme, à l'issue de certaines permanences pour obtenir des éclaircissements sur certains points d'ordre technique sur le dossier qui a répondu favorablement à mes interrogations.

## **II-4/ CONCERTATION, PUBLICITE ET INFORMATION DU PUBLIC**

### **Concertation préalable**

Compte tenu de l'information dispensée, du niveau de participation, de l'absence de demande en ce sens tant de la part de la population que du pétitionnaire, le commissaire enquêteur n'a pas estimé opportun d'organiser une réunion publique d'information et d'échange, en outre la phase de concertation préalable de la population n'étant pas prévue dans ce genre de dossier soumis à enquête.

### **Publicité légale**

#### **Par voie de presse**

Dans le respect des articles R .141-5 du Code de la voirie routière, la Métropole a fait paraître deux annonces reprenant in extenso le contenu de l'avis d'enquête, dans deux journaux habilités à recevoir les annonces légales, au moins 15 jours avant l'ouverture des enquêtes et au cours des 8 premiers jours de celles-ci.

#### **Premières parutions :**

L'Est Républicain du 23 mars 2021.  
Les Tablettes Lorraines du 22 mars 2021.

#### **Deuxièmes parutions :**

L'Est Républicain du 13 avril 2021.  
Les Tablettes Lorraines du 12 avril 2021.

### **Publicité extra-légale :**

La publicité a également été diffusée par la mairie à travers une note informative rappelant les dates de l'enquête, publiée sur le site internet de la ville d'Essey-lès-Nancy avant le début des enquêtes, indiquée à l'annexe IV-/3

## Département de Meurthe et Moselle

### METROPOLE DU GRAND NANCY

#### Commune d'Essey-lès-Nancy

---

#### **Par affichage**

Sur la commune d'Essey-lès-Nancy, ainsi qu'au siège de la Métropole du Grand Nancy, l'arrêté n°AF10051 en date du 02 mars 2021 organisant la présente enquête était positionné à l'emplacement habituellement réservé à cet effet, en outre le même arrêté était complété des plans de situation et parcellaire aux emplacements habituellement réservés au siège de la Métropole du Grand Nancy.

Le commissaire enquêteur a vérifié la présence de l'affichage au moment de la réunion de travail du 22 mars 2021 ainsi qu'à la clôture du registre d'enquête le jeudi 29 avril au siège de la Métropole du Grand Nancy et à la mairie d'Essey-lès-Nancy lors de la réunion du 29 mars 2021 et pendant les permanences.

J'ai pu également constater l'affichage en mairie des deux copies des courriers des notifications faites aux propriétaires d'une parcelle revenue comme non distribuée, il s'agit de la parcelle AB466 appartenant à Monsieur THOUVENAIN Vincent et Madame THOUVENAIN Thérèse. Copie en annexe IV-/4

Le certificat d'affichage délivré par la mairie est indiqué à l'annexe IV-/2

#### **Par voie dématérialisée**

Concomitamment aux premières annonces dans la presse et à l'affichage de l'arrêté n°AF10051 en date du 02 mars 2021 organisant la présente enquête en mairie d'Essey-lès-Nancy et au siège de la Métropole du Grand Nancy, l'arrêté ainsi que le dossier d'enquête dématérialisé a été mis en ligne sur le site internet de la Métropole du Grand Nancy et maintenu jusqu'au terme de l'enquête.

#### **Notification des propriétaires**

Conformément à l'article R.141.7 du code de la voirie routière, Madame Sophie DEMARNE m'a informée qu'un avis du dépôt du dossier d'enquête publique en mairie d'Essey-lès-Nancy a été notifié aux personnes privées ou publiques propriétaires des parcelles concernées dont le transfert est envisagé, mentionnés à la pièce 5 du dossier.

La Métropole du Grand Nancy a fait procéder en mairie d'Essey-lès-Nancy à l'affichage des deux copies des courriers des notifications faites aux propriétaires d'une parcelle revenue comme non distribuée, il s'agit de la parcelle AB466 appartenant à Monsieur THOUVENAIN Vincent et Madame THOUVENAIN Thérèse.

***Le commissaire enquêteur constate que la publication règlementaire autour de l'enquête a été assurée, effective et complète.***

## Département de Meurthe et Moselle

### METROPOLE DU GRAND NANCY

#### Commune d'Essey-lès-Nancy

---

#### Registre d'enquête

Les pièces du dossier et le registre d'enquête sont restés consultables en mairie d'Essey-lès-Nancy aux horaires d'ouvertures habituels ainsi qu'au siège de la Métropole du Grand Nancy selon les dispositions de l'arrêté n°AF10051 02 mars 2021 et pendant toute la durée des enquêtes.

La participation du public par voie électronique (mail) conformément à l'article 5 de l'arrêté n°AF10051, a été effective aux dates et aux heures de l'enquête publique.

#### Clôture de l'enquête

L'enquête s'est terminée le mercredi 28 avril 2021,

En mairie d'Essey-lès-Nancy, le commissaire enquêteur en présence de Madame GODFROY Patricia responsable service population le mercredi 28 avril 2021 à 11H00, a procédé à la clôture du registre d'enquête. Aucune observation n'était présente sur le registre.

Au siège de la Métropole du Grand Nancy, le commissaire enquêteur en présence de Madame Sophie DEMARNE, du service des affaires foncières et immobilières à la Direction du Patrimoine de la Métropole du Grand Nancy le jeudi 29 avril 2021 à 14h30, a procédé à la clôture du registre d'enquête.

Aucune observation n'était présente sur le registre.

Pour information, le commissaire enquêteur n'a pas reçu de courrier par voie postale et aucun courriel n'était présent sur le site dématérialisé du siège de la Métropole du Grand Nancy.

#### **II-5/ CLIMAT DES ENQUETES**

*Un bon climat relationnel, dépourvu de toutes tensions, a présidé l'ensemble des contacts. Toutes les rencontres se sont tenues en bonne intelligence et avec beaucoup de cordialité. Chacun s'est appliqué pour répondre favorablement et avec beaucoup de réactivité aux sollicitations du commissaire enquêteur dont la tâche s'est trouvée facilitée.*

*Malgré le bon niveau de communication et les moyens déployés pour favoriser l'implication du public, pendant toute la durée de l'enquête, une seule personne a consulté le dossier d'enquête en dehors des permanences en mairie d'Essey-lès-Nancy sans laisser d'observation, et durant les permanences je n'ai reçu à part la Municipalité, aucun visiteur, particulier, apte à mentionner des observations au registre, ou à les y annexer directement.*

CHAPITRE III - ANALYSE DES OBSERVATIONS

**III-1/ RELATION COMPTABLE DES OBSERVATIONS**

Registres	Visiteurs		Contributions				Total
	Hors perm	En perm.	Orales	Sur registre	Document remis	Courriel	
Enquête							
Courrier	-	-	-	-	-	-	-
Commune d'Essey-lès-Nancy	1	0	0	0	0	-	0
Métropole Grand Nancy	0	0	0	0	0	0	0
<b>Totaux</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

*Consultation du dossier d'enquête en dehors des permanences en mairie d'Essey-lès-Nancy sans laisser d'observation par une seule personne.*

**III-2/ OBSERVATIONS DU PUBLIC**

**Le registre d'enquête publique déposé en commune d'Essey-lès-Nancy :**

Est sans objet, ne comportant aucune d'observation

**Le registre d'enquête publique déposé au siège de la Métropole du Grand Nancy :**

Est sans objet, ne comportant aucune observation.

*Il faut noter que je n'ai enregistré aucune hostilité à l'encontre du projet défini par la Métropole du Grand Nancy, de la même façon qu'aucun avis défavorable, tant écrit qu'oral, ne m'a été signifié. Les propriétaires ne se sont pas présentés au cours de l'enquête et il n'est fait aucune observation qui pourrait remettre en cause la précision des limites des biens concernés par l'enquête.*

Les annexes du présent rapport, les conclusions et l'avis motivé du commissaire enquêteur sur l'enquête sont formulés séparément.

Fait à Seichamps, le 17 mai 2021

Le commissaire enquêteur

Jean-Jacques HARMAND

## Conclusions

Pour faire suite à la délibération de la Métropole du Grand Nancy le 17 décembre 2020 décidant de recourir au classement d'office dans le domaine public routier Métropolitain de la Métropole du Grand Nancy de parcelles situées sur le territoire de la commune d'Essey-lès-Nancy, rue Gilberte Monne suite à la demande de la ville d'Essey-lès-Nancy en vue d'aménager un projet d'une placette de retournement et aux diverses parcelles affectées à des voiries grevées de servitudes situées sur la commune d'Essey-lès-Nancy, une enquête publique s'est tenue en Mairie d'Essey-lès-Nancy et au siège de la Métropole du Grand Nancy du 12 avril 2021 au 28 avril 2021, en application de l'arrêté de Monsieur le Président de la Métropole du Grand Nancy en date du 02 mars 2021.

Dans le cadre de cette enquête publique, l'organisation et le déroulement de l'enquête, ont été réalisés d'une manière satisfaisante et sans incident, avec le respect du protocole sanitaire en vigueur.

Les dispositions réglementaires autour de cette enquête ont été respectées :

- L'enquête s'est déroulée sur 17 jours consécutifs avec deux permanences ;
- La publicité et l'affichage ont été réalisés conformément aux prescriptions et modalités d'organisation de cette enquête par Monsieur le Président de la Métropole du Grand Nancy ;
- Le dossier était à la disposition du Public et téléchargeable depuis le site Internet de la Métropole du Grand Nancy pendant toute la durée de l'enquête ;
- Le dossier et le registre d'enquête étaient à la disposition du public en Mairie d'Essey-lès-Nancy et au siège de la Métropole du Grand-Nancy selon les modalités de l'article 5 de l'arrêté de Monsieur le Président de la Métropole du Grand Nancy en date du 02 mars 2021 ;
- Le public a été largement informé de l'ouverture de l'enquête ;
- Que la durée de l'enquête, le nombre de permanences, la possibilité de déposer des observations par courriel, ont procuré un temps et des vecteurs d'expression à même de favoriser la participation du public, même si celle-ci s'est avérée pratiquement inexistante.

## Avis Motivé

- Le dossier est constitué conformément à la réglementation en vigueur
- La publicité autour de cette enquête a été faite, au-delà même de la réglementation
- Il faut noter que je n'ai enregistré aucune opposition déclarée à l'encontre du projet défini par la Métropole du Grand Nancy, de la même façon qu'aucun avis défavorable, tant écrit qu'oral, ne m'a été signifié. Les propriétaires ne se sont pas présentés au cours de cette enquête et il n'est fait aucune observation qui pourrait remettre en cause la précision des limites des biens concernés par l'enquête.
- Ce projet permet d'une part de clarifier en fixant définitivement le statut de voirie et la situation foncière des emprises constituant la rue Gilberte Monne et divers espaces de voiries et réseaux et d'autre part d'éviter à l'avenir toute contrainte de servitude sur ces parcelles.
- A améliorer la qualité de la voie rue Gilberte Monne par le projet de la ville d'Essey-lès-Nancy d'aménager une placette de retournement permettant aux riverains à son extrémité les manœuvres de retournement nécessaires dans de bonnes conditions ainsi qu'aux véhicules de secours en autre.

En conclusion, le commissaire enquêteur émet un **AVIS FAVORABLE** sur le projet de classement d'office dans le domaine public routier métropolitain de la rue Gilberte Monne et diverses parcelles à Essey-lès-Nancy ainsi que leurs réseaux, présenté par le Président de la Métropole du Grand Nancy.

Fait à Seichamps, le 17 mai 2021

Le commissaire enquêteur

  
Jean-Jacques HARMAND